

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 19 (1928)

Artikel: Vaud
Autor: E. S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111570>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ration artistique générale de l'église de Sainte-Marie-des-Anges, à Lugano. Etant données les conditions assez difficiles du budget, la chose est significative et mérite d'être signalée.

Législation scolaire. — Il suffira de mentionner un arrêté législatif du 23 septembre 1927 concernant la nomination des professeurs pour les trois écoles secondaires, supérieures du canton (Ecole normale, Lycée et Ecole de Commerce) au moyen d'examens spéciaux théoriques et pratiques ; et l'arrêté du 13 décembre 1927 qui crée une Caisse cantonale d'assurance pour les écoliers et le personnel enseignant contre les accidents et la responsabilité civile. Les prestations de la Caisse, qui commencera à fonctionner le 1^{er} janvier 1929, comportent : a) une indemnité de 6000 fr. (instituteur) ou de 1000 fr. (élève) en cas de décès ; b) une indemnité de 6000 fr. (resp. 5000) en cas d'invalidité totale, et, en cas d'invalidité partielle, une indemnité correspondant à cet état ; c) les frais de guérison, jusqu'à un montant indéterminé et pendant un an à partir de l'accident. Pour la responsabilité civile les prestations sont les suivantes : a) pour lésions corporelles causées à des personnes, jusqu'à 100 000 fr. par accident et jusqu'à 10 000 fr. pour une personne blessée ou tuée ; b) pour dégâts matériels jusqu'à 1000 fr. La prime annuelle pour les assurances accident et responsabilité civile est fixée comme suit : a) pour chaque écolier et écolière, 60 centimes ; b) pour chaque instituteur et institutrice, 5 fr. L'Etat verse à la Caisse une contribution annuelle de 10 centimes pour chaque assuré.

A. U. T.

Vaud.

Ensuite de la démission de M. Chabloz-Comte, chef du Service de l'Université et des Cultes, M. Henri Besançon, chef du Service de l'Enseignement secondaire, a été appelé provisoirement, à titre d'essai, à diriger aussi le 3^e Service. Il sera secondé, pour ses inspections des établissements secondaires, par M. Auguste Deluz, chargé de Cours à l'Université et maître aux Gymnases cantonaux.

Jusqu'à présent, cet arrangement n'a eu que de bons effets.

L'UNIVERSITÉ a payé un lourd tribut à la mort : trois professeurs, particulièrement distingués, lui ont été enlevés, dans la force de l'âge et du talent : MM. Aimé Chavan, Charles Burnier et Antoine Rougier.

Les cours de vacances organisés par la Faculté des lettres continuent avec succès. Cette année, ils ont été suivis par 325 étudiants, dont 121 d'Allemagne, 14 d'Amérique, 26 d'Angleterre, 19 de

Hollande, 32 de la Suisse allemande et 14 de la Suisse romande.

Le décès de M. André, lecteur, a amené une réorganisation de l'école de français moderne. Deux jeunes professeurs, MM. Pierre Gilliard et René Rapin s'en occuperont spécialement.

La Faculté des lettres a délivré, dans les sessions d'examens d'automne 1926, de mars et juillet 1927, dix diplômes d'Etat : licences ès lettres.

La Faculté des sciences a délivré 48 certificats d'études supérieures et 9 doctorats. Six étudiants ont satisfait aux exigences réglementaires de la Faculté pour l'obtention du certificat d'aptitudes pour l'enseignement dans les écoles secondaires du canton.

L'Ecole des hautes études commerciales (Faculté de droit) a conféré quatre grades de docteur et dix-neuf grades de licence. 1 étudiant a obtenu le certificat d'aptitudes à l'enseignement.

Le nombre des étudiants continue à augmenter peu à peu. Au semestre d'hiver 1927-28, il y a eu 770 immatriculés (713) et 146 auditeurs (102).

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — En 1923, la Société vaudoise des Maîtres secondaires publiait un fort intéressant rapport de M. Baudin, maître au Gymnase, sur la préparation professionnelle des candidats à l'enseignement secondaire. Comme conclusion de ce rapport et de la discussion qui en a été la suite, la Société adressait au Département un certain nombre de vœux. Par ses Facultés des lettres et des sciences, l'Université assure la préparation intellectuelle de ces candidats. La préparation professionnelle est amorcée par le personnel enseignant de l'Ecole des sciences pédagogiques (chaque candidat a trois leçons à donner devant un professeur et trois leçons à faire devant l'une des classes d'un établissement secondaire, sous la direction du maître de la classe et de la branche et du professeur de pédagogie pratique de l'Université, M. Deluz). Les intéressés jugent cette préparation insuffisante et demandent l'institution d'un stage pratique. Ce stage, pour des raisons financières, ne peut pas être proposé à l'heure actuelle. En attendant des temps meilleurs, une mesure importante a été prise ; comme nous l'avons dit plus haut, M. Deluz a été appelé à remplacer, dans ses inspections, M. Besançon, chargé de diriger aussi le 3^e Service. M. Deluz pourra donc suivre, dès le début de leur carrière pratique, les jeunes maîtres et maîtresses dont il aura guidé les premiers pas dans l'enseignement, soit à l'Université, soit au Gymnase de Villamont. Cet arrangement « contribuera certainement à

donner plus d'unité et plus de solidité à la préparation professionnelle de nos candidats, en attendant que le stage demandé par le corps enseignant secondaire puisse être organisé ». (Les maîtresses secondaires sortant du Gymnase de Villamont sont déjà astreintes à un stage de trois semaines dans un établissement officiel ; c'est un modeste commencement.)

Des discussions se sont élevées dans le public sur l'heure de l'entrée en classe. Beaucoup de parents estiment que faire lever leurs enfants pour 7 heures en été, c'est cruel. On pourrait leur répondre que s'ils avaient obligé leurs enfants à se coucher de bonne heure, ceux-ci seraient tout à fait dispos pour profiter des moments les plus frais de la journée et les plus favorables à l'effort intellectuel.

Il faut plutôt chercher un allègement du travail des élèves dans une diminution du nombre des leçons. C'est pourquoi « le Département a appuyé énergiquement les directeurs qui ont, ces derniers temps, *ramené à trente le nombre des heures hebdomadaires*, ou permis l'option entre certaines branches accessoires ; cette dernière solution pourrait être, cas échéant, généralisée ».

« Le Département étudie également la question d'*heures d'études*, où les élèves des classes inférieures pourraient faire une partie de leurs devoirs et apprendre à travailler sous la direction de leurs maîtres. »

Gymnases cantonaux. — M. Ch. Gilliard, qui avait assumé la direction de nos deux Gymnases et s'acquittait de sa tâche avec beaucoup d'autorité, de tact et de savoir-faire, a donné sa démission pour se consacrer entièrement à l'enseignement de l'histoire, à l'Université. Il a été remplacé par M. Franel, directeur du Collège classique. Les destinées de ce dernier établissement sont maintenant confiées à M. Secrétan. Le Gymnase classique a compté 107 élèves, dont 12 jeunes filles, tandis que le Gymnase scientifique n'en a eu que 52, dont 2 jeunes filles. C'est une conséquence de l'encombrement des carrières techniques.

35 candidats se sont présentés aux examens de baccalauréat ès lettres en 1927, 29 ont été admis. Pour le baccalauréat ès sciences, il y a eu 36 candidats et 31 ont été admis.

L'Ecole supérieure de Commerce continue à se développer. Elle compte actuellement 551 élèves garçons, dont 172 Vaudois et 226 Confédérés, et 314 élèves filles (122 Vaudoises et 151 Confédérées).

Ecoles normales. — Cet établissement a perdu son directeur, M. Jules Savary, en fonctions depuis 1914 et deux de ses meilleurs maîtres, M. Ulysse Briod, maître de la 2^e classe d'appli-

cation, et Charles Troyon, maître de chant, démissionnaires pour cause d'âge. Ils ont été remplacés respectivement par M. Georges Chevallaz, maître de français dans l'établissement depuis 1919, M. Albert Chessex, maître primaire supérieur à Lausanne et Charles Mayor, professeur de chant. — M. Chevallaz a été remplacé comme maître de français par M. Louis Lavanchy, professeur à Vevey.

Ont obtenu leur brevet au printemps 1928 : en section primaire, 27 garçons et 28 filles ; sections enfantines, 13 ; travaux à l'aiguille, 12 ; enseignement ménager, cinq.

Vu la pléthore des instituteurs et des institutrices, le nombre des admissions a été abaissé.

Aux examens d'admission, on n'a reçu que 20 garçons sur 67 qui s'étaient présentés, 21 filles sur 58. Dans la section enfantine, 11 sur 37.

Les classes d'application continuent à être très appréciées des parents : elles sont au complet et refusent des élèves. La première classe primaire en compte 40, la deuxième 40 ; la classe pour arriérés, 17 (restent trois places disponibles) ; classe semi-enfantine, 35 élèves, dont 24 primaires ; classe enfantine (Montessori), 36 élèves.

Un médecin vaudois, M. Métraux, établi dans l'Amérique du Sud, a d'abord envoyé la belle somme de 700 francs pour enrichir la bibliothèque de l'Ecole, puis plus du double de cette somme pour l'achat d'un appareil cinématographique.

* * *

A l'exception de Cossonay, toutes les communes du canton qui possèdent un Collège ont tenu à le conserver, malgré la dureté des temps. Il nous en reste donc vingt, dont treize ont une section classique. Il est intéressant de constater que le nombre des élèves qui désirent une culture classique a augmenté de sept, tandis que les élèves qui suivent les sections scientifiques ont diminué de trente-cinq. L'effectif des Ecoles supérieures de jeunes filles est aussi en diminution. Cette diminution s'explique par l'ouverture dans le canton de nombreuses classes primaires supérieures.

L'assemblée annuelle des maîtres et maîtresses secondaires a eu lieu cette année à Payerne, le 15 septembre. Elle a entendu une captivante conférence de M. *Arnold Reymond*, professeur à l'Université, sur : « Les applications et les limites de la science pédagogique ».

Après avoir appuyé les démarches de la Société vaudoise des fonctionnaires et employés, tendant à obtenir du Grand Conseil la suppression de la réduction du 8 % sur les traitements et

appris avec plaisir que le Fonds de prévoyance, qui jouit actuellement d'un capital de 27 936 fr. 95, a pu distribuer 1760 fr. de secours, l'assemblée s'est transportée à l'Hôtel de l'Ours, où un excellent banquet fut servi ; on y parla surtout de la cohésion qui devrait exister dans notre canton entre les trois ordres d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur.

L'après-midi fut consacré à la visite de l'ancienne église abbatiale, dont la restauration a commencé.

En février 1928 a paru, pour la première fois, le *Bulletin de l'Enseignement secondaire*. C'était une brochure in-8° de vingt pages, publiée par les corps enseignants secondaires des cantons de Neuchâtel et de Vaud. Ce premier numéro a été suivi, au cours de l'année, de quatre fascicules pareils. On prévoit, en effet, cinq numéros par an.

Le but de cette publication est de discuter et de défendre les intérêts professionnels des maîtres des Collèges et des Gymnases, d'étudier des problèmes théoriques et pratiques d'éducation et, surtout, de créer des liens de solidarité entre les professeurs des deux principaux cantons romands.

Espérons que cet organe nouveau remplira son but, se développera et deviendra, pour les corps enseignants secondaires de tous les cantons romands, la tribune qui lui faisait défaut jusqu'ici.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : Le nombre des élèves continue à baisser. Il n'était plus en été 1927 que de 35 361 et en hiver 34 595 dans 1162 classes (1926 : 1169).

Il y a maintenant 57 classes primaires supérieures, dont 7, fréquentées exclusivement par des filles, sont tenues par des dames. Il s'en est ouvert de nouvelles à Lutry, Ecublens et Rougemont. En revanche l'une des plus anciennes, celle de Goumoens-la-Ville, a dû se fermer. Les écoles ménagères augmentent aussi : il s'en est ouvert une de plus à Yverdon. Un plan d'études pour ces classes est en préparation.

Il y a maintenant 15 classes d'arriérés pour 275 élèves.

Le nombre des maîtresses enfantines est de 88. Il y en a encore 6 qui n'ont pas leur brevet. La méthode Montessori, actuellement enseignée à l'Ecole normale, est de plus en plus pratiquée.

De beaux bâtiments d'école ont été inaugurés à Panex s/Ollon, Romanel s/Lausanne et à Grangeneuve, commune de Puidoux.

Une salle a été mise à la disposition des écoles de La Sagne, près Sainte-Croix, par la Société de gymnastique de ce hameau. Les plans ont été établis, les fondements creusés, l'édifice construit par les gymnastes eux-mêmes, après leurs heures de travail.

La moyenne des absences dans les classes primaires a été de

22,2 par élève ; c'est un recul sur l'année précédente dont la moyenne était de 20.

Le Musée scolaire a été réorganisé. Il est toujours sous la direction de M. L. Henchoz, inspecteur scolaire ; mais une Commission de cinq membres contrôlera toute son activité. Ces cinq membres seront le chef de service de l'enseignement primaire, un inspecteur scolaire, le directeur de l'Ecole normale et deux délégués de la Société pédagogique vaudoise.

Le Musée scolaire comptera 5 sections : 1. Section historique. 2. Organisation scolaire. 3. Moyens d'enseignement actuels. 4. Bibliothèque pédagogique. 5. Moyens d'enseignement mis en circulation.

Le corps enseignant s'est réuni en conférence de district au début de mai pour étudier ce sujet : L'Ecole et la famille.

Les maîtresses enfantines se sont réunies le 29 octobre à l'Ecole normale pour entendre un excellent travail de M^{lle} Bron sur l'autoéducation. L'après-midi, ces demoiselles eurent le privilège d'entendre M. le D^r Liengme énumérer quelques moyens pratiques de développer l'activité des tout petits.

Sous l'impulsion de M. Lang, directeur du Chœur mixte du corps enseignant de Vevey-Montreux, une tentative a été faite de grouper pour le chant tous les instituteurs et institutrices du canton. Des sections ont déjà été organisées à Aigle, à Yverdon et à Nyon.

Les anciens instituteurs se réunissent chaque année. Cette année, ils se rencontrèrent à Lausanne, au nombre de 60, en une réunion pleine d'entrain. L'an prochain, ils se retrouveront à Yverdon.

J. S.

ASILE RURAL VAUDOIS, A ECHICHENS SUR MORGES. *Fondation Pestalozzi pour enfants peu doués.* — Un neveu de Pestalozzi, le pasteur Scheller, fonda à Lausanne en 1827, puis à Echichens en 1828, un asile pour enfants moralement abandonnés. Cette maison hospitalière a reçu pendant un siècle plus de 800 enfants vaudois qui ont été élevés, instruits et qui ont ensuite rempli un rôle utile dans la société. Malheureusement, les difficultés suscitées par la guerre et l'après-guerre, la situation financière de maintes familles autrefois aisées, la multiplicité des œuvres nouvelles ont causé un tort énorme à cette fondation charitable. En 1928, son Comité a été dans l'obligation de la confier à une nouvelle direction, afin de la sauver du naufrage.

Une association s'est fondée pour continuer l'œuvre du pasteur Scheller. Elle a pour but l'éducation des enfants malheureux et abandonnés peu doués. Le 1^{er} janvier 1928, elle a pris possession

de l'Asile rural et celui-ci a commencé une ère nouvelle. Il reçoit les anormaux et arriérés éducatibles pour les instruire et les orienter professionnellement. Il refuse, par contre, les idiots et les imbéciles qui ont d'autres établissements pour les hospitaliser.

L'Asile d'Echichens dispose, dans une contrée magnifique, d'un beau domaine de 52 poses vaudoises d'excellent terrain cultivé par les enfants sous la direction et avec l'aide d'un personnel suffisant, dévoué et expérimenté. Les garçons, actuellement au nombre de 45, sont initiés aux travaux agricoles tout en se développant intellectuellement et physiquement par les méthodes les plus modernes. Suivant leurs aptitudes, ils ont l'occasion de commencer un apprentissage de jardinier ; plus tard, on ajoutera un atelier de cordonnier et de tailleur. En outre, l'Asile rural s'efforce d'éveiller chez ses protégés le sentiment de la responsabilité individuelle et collective, de les préparer, en un mot, aux principaux devoirs de la vie sociale.

Le Comité de l'Asile d'Echichens fait édifier en ce moment un bâtiment important destiné à abriter convenablement les classes, les dortoirs, les ateliers et maints locaux accessoires. De ce fait, il a pris la responsabilité de dépenses considérables. Il a donc besoin de la confiance, du concours et de l'aide pécuniaire de tous les amis de l'enfance.

E. S.

Valais

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Signalons, dans le domaine primaire, une nouvelle preuve de la sollicitude du Département de l'Instruction publique. Sollicitude pleinement justifiée, car notre école primaire est bien ce qu'on peut appeler « l'école unique », où se donnent rendez-vous tous les enfants du pays, aussi bien ceux qui sont destinés aux études secondaires et supérieures, que leurs camarades moins favorisés, qui, pour tout diplôme, devront se contenter de leur certificat d'émancipation. Educatrice de la grande masse, fondement des études secondaires, l'école primaire a droit à tous les égards d'un gouvernement démocratique. Comment dès lors ne pas saluer avec faveur tous les efforts, toutes les initiatives propres à hausser le niveau et à grandir la valeur de cette importante institution ?

L'art. 99 de notre Règlement scolaire disposait déjà : « Chaque année, vers la fin de l'exercice scolaire, la Commission fait subir un examen aux élèves des diverses classes, en présence des autorités communales ou d'une délégation de cette autorité. » Mais, contre